



Des nouvelles de la forêt Corse

CNPF Corse

De nouveaux conseillers au CNPF Corse

En ce début d'année 2023, les propriétaires forestiers de plus de 4 hectares, ceux possédant un document de gestion durable en cours de validité (CBPS, PSG, RTG) et les représentants d'un groupement forestier ou d'une personne morale, d'une indivision ou d'une co-propriété ont voté pour élire leurs représentants au Conseil de centre du CNPF Corse.

Chaque Conseil de centre agréé les Plans Simples de Gestion (PSG), instruit les coupes extraordinaires, statue sur les documents de gestion durable, et détermine les orientations de travail régionales du CNPF.

Les conseillers des délégations du CNPF sont des propriétaires forestiers, élus par leurs pairs. Ils acceptent de consacrer du temps pour faire entendre la voix des forestiers, et pour défendre les enjeux de la forêt privée. Ils représentent les intérêts de celle-ci dans de nombreuses instances locales, et participent au conseil d'administration du CNPF.

Nous avons l'honneur de vous présenter les 8 nouveaux membres élus pour 6 ans :

| | | | |
|--|--|--|---|
| Paule Nicolai-Pietri <i>Présidente</i> Propriétaire forestière à Sartène PSG | Marie-France Cristofari <i>1^{ère}</i> Vice-Présidente Propriétaire forestière à Rapaggio et Monacia d'Orezza - Présidente de l'ASGF PSG | Michel De Menou <i>2nd</i> Vice-Président Propriétaire forestière à La Porta, Quercitello et Poggio- Marinaccio CBPS | Ignace-François Padovani <i>Conseiller</i> Propriétaire forestier à Castineta CBPS |
| Jean Quilichini Conseiller suppléant Propriétaire forestier à Sartène PSG | Jean-Maurice Galli Conseiller suppléant Représentant de l'indivision Jaubert propriétaire à Morosaglia PSG | Noëlle Leca Conseillère suppléante Propriétaire forestière à Cargèse, Coggia et Letia CBPS | Jean-Darius Saliceti Conseiller suppléant Propriétaire forestier à Morosaglia CBPS |



Une partie des conseillers lors du conseil de centre du 3 avril 2023 à la Préfecture de Corse à Ajaccio

| Catégorie | Montant | Impact |
|--------------------------|-------------|-----------|
| Investissements en forêt | 100 000 € | 10 000 € |
| Investissements en forêt | 200 000 € | 20 000 € |
| Investissements en forêt | 300 000 € | 30 000 € |
| Investissements en forêt | 400 000 € | 40 000 € |
| Investissements en forêt | 500 000 € | 50 000 € |
| Investissements en forêt | 600 000 € | 60 000 € |
| Investissements en forêt | 700 000 € | 70 000 € |
| Investissements en forêt | 800 000 € | 80 000 € |
| Investissements en forêt | 900 000 € | 90 000 € |
| Investissements en forêt | 1 000 000 € | 100 000 € |

DEFI : les règles changent en 2023

L'article 10 de la loi de finances pour 2023 modifie les conditions d'application des dispositifs DEFI pour **les investissements en forêt** réalisés à compter du 1er janvier 2023, en abrogeant l'article 199 decies H du CGI, et en modifiant la rédaction de l'article 200 quindecies du CGI.

Ces évolutions concernent donc les investissements à déclarer en 2024 au titre des revenus de 2023.

[Consulter le détail](#)

Etude LiDAR en Corse

Le CNPF Corse en partenariat avec l'ONF et la coopérative Silvacoop, a débuté une étude sur les forêts insulaires de chênes-lièges (suberaies) financée par la DRAAF de Corse.

La Corse est le premier territoire à avoir été survolé dans le cadre de la campagne LiDAR menée par l'IGN Institut ([plus d'informations sur leur site](#)) au niveau national.

Ces vols, par la technique du laser infrarouge, ont permis de recueillir une information aérienne de haute précision de la surface de l'île (chemins, forêts, traits de côte,...).

Par cette étude, nous pourrions ainsi modéliser et associer la réalité de terrain (diamètre des arbres, densité, ...) avec la précision des images prises par l'IGN. Pour exemple, avec seulement quelques mesures de terrain, la modélisation pourra extrapoler à l'ensemble de la suberaie insulaire, la réalité des diamètres des arbres en fonction de l'information aérienne caractérisant le houppier de ces arbres. Les équipes techniques réaliseront au cours de l'année 2023, la récolte de données sur plus de cent localités (placettes) sur l'ensemble de l'aire de répartition du chêne-liège.



Les propriétaires concernés par la présence d'une placette dans leur forêt ont été avertis par courrier sur la base des données figurant au Cadastre.

Pour tout renseignement sur cette étude, vous pouvez contacter :

Florian GALINAT, Ingénieur forestier au CNPF Corse
Tél. : 06.78.71.98.24 - Mail : florian.galinat@cnpf.fr

LiDAR (*Light Direction and ranging*)

Vers une nouvelle cartographie 3D des territoires afin de proposer la description la plus fine jamais établie à l'échelle de la France entière.

Plus d'informations sur le site de l'IGN



Label Bas Carbone en forêt : tout savoir avec le CNPF



Le Label Bas-Carbone est un standard de l'État permettant de labelliser la contribution des entreprises et collectivités vers des projets de séquestration du CO2 en forêt. Le CNPF est un acteur majeur dans l'éclosion du Label Bas-Carbone et le leader actuel dans la conception de projets Bas-Carbone. **Toutes les explications dans cette vidéo.**

Le CNPF déploie son expertise sur trois attentes : - il fait connaître le rôle des forêts dans l'atténuation du changement climatique ; - il propose des projets carbone à des entreprises engagées dans une démarche de développement durable ou de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ; - il permet à des propriétaires de concrétiser des projets forestiers qui n'auraient pas vu le jour sans l'apport de ces financements innovants.

Plus d'infos sur le label Bas Carbone



Séminaire sur l'innovation dans la valorisation du chêne vert

Le CNPF Corse a organisé un séminaire, dans le cadre de la convention liant l'ODARC et notre établissement et avec la participation financière de la FRES, sur le thème *"Innovation dans la valorisation du bois de chêne vert"*. Ce séminaire s'est déroulé sur deux jours, le 23 novembre en salle à l'IUT de Corse à Corte et le 24 novembre sur la propriété de l'ASLGF Capanna Lianesa sur la commune de Foce.

La première journée s'est articulée autour de plusieurs présentations qui aborderont notamment les bénéfices de l'éclaircie du taillis de chêne vert, la qualité de son bois ou encore sa croissance. Le lendemain a été consacré à la visite du PSG de l'ASL Capanna Lianesa à Foce sur lequel a été réalisée une éclaircie de taillis de chêne vert fin 2021, financée par la DRAAF de Corse. Une visite en forêt publique a également eu lieu en forêt communale de Casalabriva en compagnie d'un agent de l'ONF.

Les présentations peuvent être téléchargées sur [notre site internet](#).

Philippa Sbrescia © CNPF

Vous appréciez cette lettre ? Faites la suivre autour de vous !
Plus de 800 personnes la reçoivent déjà

Je m'abonne




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


CNPF Corse



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

9, Cours Jean Nicoli
20090 Ajaccio
corse@cnpf.fr

corse.cnpf.fr